Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260605-DELIB20260605N1-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 mai 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à LAVOLLÉE Sébastien / GIOT Stéphanie donne pouvoir à LEGRAND Rémi / VIVIEN-MOISON Véronique donne pouvoir à MORIN Stéphanie /

Etait absent : BIMBOT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme Martine ARRIBARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

1. Élection des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle

Vu le code électoral,
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral n°35-2026-05-18-00001 du 18.05.2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;
Considérant que le conseil, composé de 27 membres, doit désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

Organisation de l'élection

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste. Les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Il est rappelé que l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2026. Vote obligatoire.

Déroulement de l'élection :

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Martine Le Dimna, M. Roger Quenouillère, Mme Caroline Mignière et M. Maxime Goron.
La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260605-DELIB20260605N1-DE

b) Listes déposées et enregistrées

Une liste unique est déposée et enregistrée sous le nom « Sénatoriales Tinténiac ».

La liste est composée par :
M. Christian Toczé, Mme Stéphanie Giot, M. Régis Bolivard, Mme Caroline Mignière, M. Rémi Legrand, Mme Martine Arribard, M. Blaise Touzard, Mme Marie-Thérèse André, M. Roger Quenouillère, Mme Martine Le Dimna, M. Luc Jeanneau, Mme Joëlle Colombel, M. Sébastien Lavollée, Mme Stéphanie Morin, M. Laurent Gougeon, Mme Nathalie Delville, M. Frédéric Bimbot, Mme Isabelle-Laure Dang, M. Frédéric Provost, Mme Isabelle Morin-Louvigny.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

c) Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

La liste « Sénatoriales Tinténiac » a obtenu : 15 sièges

Proclamation des résultats pour les délégués : la liste Sénatoriales Tinténiac obtient 15 sièges.

d) Élection des délégués suppléants

La même démarche est applicable pour l'élection des suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 26
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 26

La liste « Sénatoriales Tinténiac » a obtenu : 5 sièges

Proclamation des résultats pour les suppléants : la liste Sénatoriales Tinténiac obtient 5 sièges.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Martine ARRIBARD